



RÈGLEMENT

FONDS “MITROPA-CUP, FÉDÉRATION SUISSE DES ÉCHECS”

1. Introduction

La Mitropa-Cup est une compétition par équipes, composée de 10 fédérations d'Europe centrale. Chaque nation envoie une équipe masculine et une féminine composée de 4 échiquiers et d'un remplaçant.

Tous les 10 ans, chacune des fédérations participantes a le devoir d'organiser le tournoi. Les frais de voyage et un montant forfaitaire pour le logement sont à la charge des participants ; L'organisateur doit mettre à disposition l'infrastructure et prend en charge la part des frais de logement qui ne sont pas couvertes par le montant forfaitaire.

Lors d'un déroulement en Suisse, il faut compter avec des coûts pouvant avoisiner les 80'000 francs.

2. Nom et but

Le fonds „Mitropa-Cup“ sert à garantir les moyens nécessaires à un déroulement en Suisse tous les 10 ans.

3. Fortune et apports du fonds

Le fonds est alimenté par des contributions annuelles. Le montant des contributions annuelles est défini de telle façon qu'il ne doit pas y avoir de coûts supplémentaires l'année du déroulement en Suisse.

4. Placement et administration du fonds

Le placement de la fortune du fonds intervient dans le cadre du placement de l'ensemble des moyens financiers de la Fédération Suisse des échecs selon les directives du comité central.

5. Utilisation, compétences en matière de dépenses et dissolution

Le fonds sert uniquement à garantir le déroulement de la Mitropa-Cup en Suisse. Le comité central de la Fédération Suisse des échecs détient la compétence d'utilisation des moyens financiers du fonds. La dissolution du fonds ne peut être prononcée que par l'Assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs.

6. Vérification des comptes

La vérification des comptes est effectuée par les vérificateurs aux comptes en même temps que les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs et est de ce fait intégrée dans les comptes annuels de la Fédération Suisse des échecs.

7. Changement du règlement

L'assemblée des délégués de la Fédération Suisse des échecs est compétente en ce qui concerne les changements apportés à ce règlement.

Ittigen, 17 juin 2017

Fédération suisse des échecs

Peter Wyss
Président

Walter Bichsel
Dicastère sport d'élite